



**CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE MINIJI
CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA VOILE
Grade 3**

Centre Nautique de Roscoff

Baie de Morlaix

9-14 juillet 2017

AVIS DE COURSE



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3. les règlements fédéraux de la FFVoile.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Code_Publicite.pdf

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Equipages admis à participer.

L'épreuve est réservée à tous les licenciés de FFVoile ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06) en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale âgés de 15 ans ou plus au 31 décembre 2017.

3.2. Le titre Para Voile est réservé aux coureurs classifiés Para Voile. Un médecin classifieur sera présent pendant l'inscription.

3.3. La régata se disputera sur MiniJi. Les concurrents devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro MiniJi

Les équipages admissibles peuvent s'inscrire via le site internet du championnat : <http://evenements.ffvoile.fr/CFPHV>

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6. Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée de l'épreuve.

3.7. À la confirmation des inscriptions, les accompagnateurs présents pendant l'épreuve devront s'inscrire au secrétariat pour accréditation.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Pour les inscriptions **complètes** reçues **jusqu'au 15 juin minuit**, les droits requis sont de 70 €

Pour les inscriptions complètes reçues **après le 15 juin**, les droits requis seront de **140 €**.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription, classification, jauge et contrôles : 9 et 10 juillet de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

5.2. Jours de course

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses et évènements du jour
10 juillet	14 H 30	Course d'entraînement
11-13 juillet	11 H	Course(s)
14 juillet	11 H 19 H	Course(s) Palmarès

Le dernier jour de course, l'heure limite pour le dernier signal d'avertissement sera donnée par avenant aux IC.

5.2.1. Programme annexe

Date	Heure	Evènements du jour
9 juillet	19 H 00	AG Aspro MiniJi
10 juillet	18 H 30	Cérémonie d'Ouverture
14 juillet	20 H 00	Repas coureurs

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du championnat : <http://evenements.ffvoile.fr/CFPHV> et affichées. Une fiche de course reprenant les éléments principaux sera donnée à la confirmation des inscriptions les 9 et 10 juillet.

7. PARCOURS

- 7.1. Les parcours seront de type construits ou longue distance.
- 7.2. La zone de course est située en baie de Morlaix devant le club.

8. JAUGE

Il sera possible d'établir sur place avant le début du championnat de nouveaux certificats de jauge, délivrés par les mesureurs de classe, en cas de matériels (y compris voiles) neufs ou modifiés. Un marquage sera effectué au moment des confirmations d'inscription. Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant le championnat.

9. SÉCURITÉ

Gilet : Le port d'un gilet de 100 Newtons est recommandé pour les concurrents inscrits au Championnat de France Para Voile. Dans tous les cas, quelle que soit la flottabilité retenue par le skipper (minima 50 Newtons), il sera exigé que le gilet soit porté dès le départ du ponton, et jusqu'au retour à terre, qu'il soit en bon état et que le marquage CE soit présent et lisible. Le gilet devra être présenté au moment des contrôles de jauge à l'inscription.

10. SYSTEME DE PENALITE : Un système de jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course pourra être mis en place, ceci pourra modifier la RCV 44.2.

11. CLASSEMENT :

- 11.1. 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 11.2. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. LES TITRES DE CHAMPIONS de FRANCE

- 13.1. Les titres de Champion(ne), de Vice champion(ne) de France et de 3^{ème} Handivalide sur Miniji seront décernés
 - Aux trois premiers du classement open
 - Aux trois premières féminines
- 13.2. Les titres Champion(ne), de Vice champion(ne) de France et de 3^{ème} Para Voile seront décernés
 - Aux trois premiers du classement open
 - Aux trois premières féminines
- 13.3. Les trois premiers équipages définis en 13.1 et 13.2 recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les MiniJi ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée du Championnat, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Handivalide Miniji 2017 – championnat de France Para Voile 2017", à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. COORDONNÉES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
Département Voile Légère

Organisation Technique :
Centre Nautique de Roscoff

17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37
Internet : www.ffvoile.org
E-mail : dptvoilelegere@ffvoile.fr

quoi Charles De Gaulle
29680 ROSCOFF
☎ : 33 (0)2 98 69 72 79
Internet : www.roscoff-nautique.com
E-Mail : cnroscoff@gmail.com

18. HEBERGEMENT RESTAURATION

La liste des d'hébergements accessible est disponible sur le site internet du championnat :
<http://evenements.ffvoile.fr/CFPHV>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp